

Secteur numérique et TIC..... L'essentiel de la consultation sectorielle du CPRDFP

- Les TIC, une **contribution essentielle à la croissance des économies** au cours des deux dernières décennies, **en tant que secteur industriel** (qui connaît une croissance soutenue) mais aussi par leur **contribution à la compétitivité des autres secteurs** de l'économie avec des **évolutions en cours** : informatique « nomade », déploiement du cloud computing et l'utilisation d'outils intégrés pour la mise en oeuvre de projets informatiques, déploiement du contenu en ligne , accès à des plateformes de ressources à distance (exemple de « savoirsnumériques5962 ») qui permettent l'adaptation du système de formation au rythme d'apprentissage de l'apprenant, déploiement de l'internet des objets au travers d'un rapprochement entre les mondes de l'électronique, des objets et des supports numériques nomades ou non (smartphones, PC, tablettes PC, serveurs,), sécurité informatique (identification, traçabilité, virus, intrusion...), communications dites diffuses (connectivité permanente) et déploiement de nouvelles infrastructures à très haut débit, notamment la fibre optique mais aussi la 4G pour le mobile afin de déployer les nouveaux usages des TIC (image HD, 3D, domotique, e-santé ...).
- Une **offre régionale principalement constituée de TPE pour beaucoup positionnées sur des niches à fort potentiel de croissance**, avec des compétences reconnues dans des domaines variés, essentiellement localisées sur les territoires de la Métropole, Valenciennes, Lens Hénin. La création d'entreprises connaît un taux deux fois plus élevé que dans les autres secteurs d'activité.
- Le secteur numérique, **premier recruteur de cadres** dans l'économie. . L'importance croissante des nouvelles technologies a multiplié les besoins en informaticiens, et ce, dans des domaines variés : les infrastructures et les réseaux, le web, l'édition, les télécommunications, les études et développements, le conseil...Les enjeux en termes d'emplois se situent autant dans les services et les applications que dans les infrastructures elles-mêmes. **La pénurie de personnels fortement qualifiés devrait s'aggraver dans les années à venir.**
- **Recherche de profils très techniques mais polyvalents**, souvent issus d'écoles spécialisés (BAC+5). Les profils doivent avoir une capacité conceptuelle en plus d'une capacité technique. Il existe un **besoin pour deux catégories** d'ingénieurs informatiques : les **ingénieurs technologiques** (peu nombreux mais spécialisés et générateurs de forts gains de productivité), les **ingénieurs métiers** (nombreux et proches des clients).
- **Un appareil de formation qui repose essentiellement sur les formations universitaires et grandes écoles** (67% des formés), une dichotomie des niveaux de formation (45% de formés sur le niveau III et 45% sur le niveau II et I), une rénovation des BTS et des bacs technologiques, un effectif faible par la voie de l'alternance ainsi qu'une offre de formation continue des demandeurs d'emploi.
- **Faible culture de l'alternance** :
 - L'**apprentissage**, une voie qui couvre l'ensemble de la filière (du niveau III au niveau I diplôme d'ingénieur) et qui est en progression (effectif multiplié par trois, avec un bon taux d'utilisation des places offertes), même si l'offre de formation est encore faible.
 - **des freins identifiés** :
 - pour l'**apprentissage**, un **déficit d'encadrement dans les entreprises et une gestion par projet systématique**,
 - pour le **contrat de professionnalisation**, la **disparition des allègements de charges et la rémunération imposée par la convention collective plus importante que pour celle des apprentis**, ce qui poussent les entreprises à privilégier cependant le contrat d'apprentissage moins couteux.

Des Points de vigilance

1- Le développement de l'apprentissage : travail de sensibilisation auprès des entreprises et par l'identification de métiers pour lesquels se former par apprentissage apparaît particulièrement adapté.

2-La Revalorisation l'image des métiers de cette filière, aujourd'hui devenue moins attractive aux yeux des jeunes générations.

3- Promouvoir les métiers de la filière via la branche professionnelle et les entreprises du secteur.

4- Retenir les jeunes formés.

Insertion

Part en emploi ou contrat aidé des apprentis dans le domaine de l'informatique,
des réseaux et des télécommunications : **78,7 %**

(Source : enquête IPA réalisée en février 2011 auprès des apprentis sortis en juin 2010)